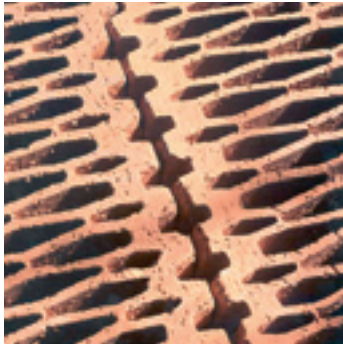


RAPPORT MORAL 2004

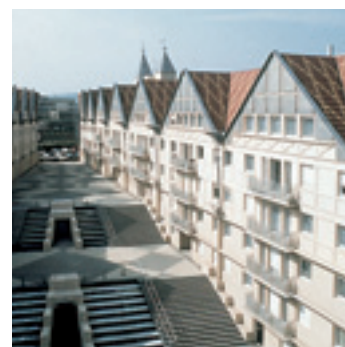


SOMMAIRE



ÉDITORIAL	3
I. ACTIVITÉS INSTITUTIONNELLES EN 2004	4
1. Négociation des quotas de CO ₂ pour les usines de tuiles et briques	4
2. Accord UNICEM/FFTB	4
II. INFORMATIONS STATISTIQUES	5
1. Commission statistique	5
2. Contrôles statistiques	5
3. Édition flash	5
4. Éditions Prodcem	5
III. INFORMATIONS ÉCONOMIQUES	6
1. Conjoncture	6
2. L'industrie de la terre cuite	6
IV. JURIDIQUE ET SOCIAL	7
1. Social	7
2. Hygiène et Sécurité	8
3. Droit commercial	9
4. Circulaires et enquêtes de branche	9
V. COMMUNICATION ET PROMOTION DES PRODUITS	10
1. Tuile Terre Cuite : faits marquants	10
2. Brique de structure	10
3. Brique apparente terre cuite	11
VI. COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE	12
1. Communication auprès des architectes	12
2. Voyages de presse	12

ÉDITORIAL



LA FFTB EN POINTE DANS LE DOMAINE SOCIAL

LA DIMENSION SOCIALE, élément-clé du développement durable, aura été particulièrement à l'honneur en 2004 et ce sur plusieurs fronts :

- ★ Les jeunes ;
- ★ La reconnaissance des compétences;
- ★ Les seniors.

Les jeunes tout d'abord, vers lesquels la FFTB a développé des nouveaux outils de communication pour mettre en avant l'attractivité de nos métiers. C'est avec le même objectif que notre profession a adhéré au projet CEMAFOR, projet commun à plusieurs branches sous l'égide de FORCEMAT.

Parallèlement, un partenariat a été lancé avec l'ONISEP, la CAPEB et BPB PLACO pour susciter des vocations dans le métier de plâtrier.

Ces démarches s'ajoutent aux partenariats avec la profession du BTP (CCCA-BTP, CFA-BTP) qui ont permis de réaliser de nombreuses actions de formation auprès des jeunes.

La reconnaissance des compétences s'est traduite par une rénovation profonde et innovante des classifications pour les ouvriers et les ETAM, permettant une évaluation optimale de leurs compétences et présentant une grille de rémunération minimale annuelle. Cette démarche sera étendue en 2005 aux cadres.

Enfin, un accord signé avec les partenaires sociaux va permettre une mise à la retraite par l'employeur du salarié, avant 65 ans, avec des contreparties en terme d'emploi et/ou formation et une majoration de l'indemnité de mise à la retraite.

Autant d'avancées qui témoignent du dynamisme de la Commission Sociale sous la présidence de Jean-Louis Varescon que nous saluons et qui a maintenant passé le relais.

C'est aussi sous l'impulsion du Président Lafaurie que la Fédération a montré l'exemple dans le domaine social. C'est donc avec chaleur que nous le remercions pour cela et pour tout ce qu'il a apporté à la profession.

Jacques Henceval
Président de la FFTB



I. ACTIVITÉS INSTITUTIONNELLES EN 2004



OUTRE DE NOMBREUSES REPRÉSENTATIONS DANS DE MULTIPLES ORGANISATIONS LIÉES À LA CONSTRUCTION, AUX MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION, FRANÇAISES ET EUROPÉENNES, DEUX ACTIONS PARTICULIÈRES D'APPUI À LA PROFESSION ONT ÉTÉ MENÉES PAR LA FFTB.

1. Négociation des quotas de CO₂ pour les usines de tuiles et briques

La Directive Européenne ETS (Emission Trading Scheme) impose à partir du 1^{er} janvier 2005, à un certain nombre de consommateurs d'énergie (dont les tuiles et briques), que leurs usines disposent de droits à émettre du CO₂ (appelés quotas) pour fonctionner, sous peine de lourdes amendes si elles n'en ont pas. Ces quotas sont attribués gratuitement la première fois (en 2005) mais devront être achetés ensuite.

Dès 2003, mais principalement en 2004, des négociations laborieuses ont eu lieu entre l'administration française (Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) essentiellement, mais aussi Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, et Premier Ministre) et les industriels concernés.

Les négociations portaient sur le montant de quotas PNAQ initiaux attribués par le MEDD à chaque usine. Les Ministères ne souhaitant pas traiter avec chaque industriel, ce sont les fédérations professionnelles, dont la FFTB, qui ont représenté la profession dans les différentes instances. Ceci s'est fait sous le contrôle de la Commission Environnement et de son groupe de travail « Gaz à effet de serre », et avec l'appui technique important et efficace du CTTB.

Parallèlement, une coordination européenne avec les autres fédérations de la terre cuite avait lieu.

Il a fallu beaucoup d'efforts pour que la profession, le plus petit des émetteurs (avec moins de 1 % du total des émissions industrielles françaises), se fasse entendre.

À ce jour, la profession estime que ses arguments ont été raisonnablement entendus et que globalement le nombre de quotas obtenus correspond aux besoins.

2. Accord UNICEM/FFTB

Les carrières d'argile de la profession ne représentent pas un gros tonnage en comparaison avec les autres roches, mais sont tout à fait vitales pour la qualité des produits de terre cuite et la pérennité des usines. Or, les problématiques (réglementation, relations avec les parties prenantes) liées à l'environnement des carrières et à leur exploitation deviennent de plus en plus exigeantes.

L'UNICEM (Union Nationale des Industries des Carrières et Matériaux de Construction) fédère la majeure partie des industries extractives de France. À ce titre, elle a accumulé une forte expertise technique et réglementaire d'une part, et d'autre part de lobbying tant sur le plan national que régional. C'est pourquoi la FFTB a conclu un accord avec l'UNICEM.

Aux termes de cet accord, l'UNICEM apporte tout son appui local et national aux exploitants de carrières d'argile qui le demandent, et met à disposition de la profession ses experts. La FFTB participera également à un certain nombre d'instances de l'UNICEM et pourra y faire valoir, le cas échéant, ses spécificités.

En retour, l'UNICEM pourra se présenter devant les pouvoirs publics comme représentant l'ensemble des métiers des carrières de France.

Cet accord, signé en décembre 2004, prendra son plein effet en 2005.

II. INFORMATIONS STATISTIQUES



1. Commission statistique

La Commission s'est centrée cette année sur l'élaboration d'un guide pratique à l'usage des déclarants afin de les aider à établir et contrôler leurs déclarations (statistiques, taxe affectée et cotisation FFTB).

En complément des données restituées par le Service Statistique, la Commission a mis en place une représentation graphique des données 2003 à destination des adhérents.

2. Contrôle statistique

En plus des contrôles habituels, trois contrôles sur site ont été réalisés sur un périmètre de 40 % du chiffre d'affaires de la Profession.

3. Édition Flash

La parution des éditions « Flash » n'a pas atteint l'objectif de délai de 17 jours comme souhaité par la Commission, le délai moyen annuel constaté étant de 22 jours. La représentativité de cette édition par rapport aux chiffres Prodcum de l'ensemble de la profession est :

Briques de mur	99,96 %
Briques de structure (total)	99,17 %
Briques apparentes	93,14 %
Tuiles	98,60 %
Produits divers	75,61 %

4. Édition Prodcum

Face au délai de 40 jours imposé par le Service statistique de la direction générale de l'industrie (SESSI), les états Prodcum ont été diffusés avec un délai moyen de 36 jours.

C'est une performance qui nous rapproche de l'objectif de 35 jours à atteindre en 2005 fixé par la Commission Européenne (Eurostat).

